



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 56314

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les mentions « information sur grippe porcine » portées sur les affichettes déposées dans les gares et les aéroports, et qui concernent le virus H1N1. Cette mention, totalement inexacte car cette épidémie correspond à une épidémie humaine et non à une épizootie, cause un préjudice considérable à la filière porcine, qui demande que ces affiches soient changées au plus vite. Elle lui demande quelles mesures vont être prises pour mettre fin à cette confusion et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

La grippe A/H1N1, déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer le terme de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56314

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7379

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9298